

LA ROCHELLE, le 2 mai 2017

Le Président de la Fédération,
à

N. Réf. : RG/MM

Madame, Monsieur le Maire

Objet : Lutte contre les chenilles
Processionnaires du pin.

Madame, Monsieur le Maire,

Comme maintenant depuis plusieurs années, notre Fédération se propose d'organiser, aux mois de **septembre et octobre 2017**, une lutte par traitement terrestre contre les chenilles processionnaires du pin.

Le produit biologique utilisé (à base de Bacillus Thuringiensis, seul produit homologué), est spécifique des chenilles de lépidoptères.

Nous proposons des interventions par pulvérisation à partir du sol, sur des pins **d'une hauteur inférieure à 10 mètres**, chez les particuliers.

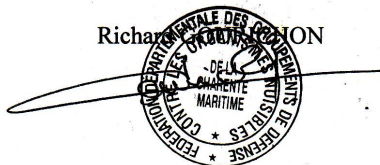
A cet effet, vous trouverez ci-joint un modèle de fiche d'inscription, à nous retourner, le coût restant à la charge des demandeurs.

Je vous saurais gré de bien vouloir diffuser cette information auprès de vos administrés.

Restant à votre disposition pour toute précision complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

P/ Le Président, Pierre BORDE,
Le Directeur de la Fédération,

Richard



FDGDON 17 -Chambre d'Agriculture – 2 Avenue de Fétilly – CS 85074 - 17074 LA ROCHELLE

☎ 05.46.50.26.86 – fax : 09 70 06 43 70 - 📠 06.07.58.05.62.

E.mail : fdgdon17@orange.fr – site internet : www.fdgdon17.fr

Fédération membre de FREDON France – Réseau des FREDON et FDGDON

N° Siret 412 262 289 00017 APE 9412Z

CCP BORDEAUX : 20041 01001 00431 68R022 20



Avec le soutien financier du Conseil Départemental de la Charente-Maritime

DEMANDE DE TRAITEMENT PAR PULVERISATION A PARTIR DU SOL

Contre la chenille processionnaire du pin

CAMPAGNE DE LUTTE 2017

I – DEMANDE PRESENTEE PAR :

Nom, prénom :

Adresse :

N° de téléphone :

II – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA ZONE A TRAITER

Commune :

Lieu-dit :

Adresse :

*Joindre **impérativement** un plan.*

Nombre d'arbres à traiter :

Les arbres au-delà de 10 m ne seront pas pris en considération

FDGDON 17 -Chambre d'Agriculture – 2 Avenue de Fétilly – CS 85074 - 17074 LA ROCHELLE

☎ 05.46.50.26.86 – fax : 09 70 06 43 70 - 📠 06.07.58.05.62.

E.mail : fdgdon17@orange.fr – site internet : www.fdgdon17.fr

Fédération membre de FREDON France – Réseau des FREDON et FDGDON

N° Siret 412 262 289 00017 APE 9412Z

CCP BORDEAUX : 20041 01001 00431 68R022 20

Nous ne pourrons intervenir que dans les propriétés où l'accès sera possible

Les interventions auront lieu durant les mois de septembre et octobre 2017

III – DEVIS PREVISIONNEL

Coût du traitement restant à la charge du demandeur

- ↪ De 1 à 5 arbres 50 €
- ↪ De 6 à 10 arbres 70 €
- ↪ De 11 à 15 arbres 90 €
- ↪ Au-delà de 15 arbres devis

Signature du demandeur,

NOTA : Cette fiche dûment remplie est à adresser à :

F.D.G.D.O.N. 17
Chambre d'agriculture - 2 Avenue de Fétilly
CS 85074
17074 LA ROCHELLE

FDGDON 17 -Chambre d'Agriculture – 2 Avenue de Fétilly – CS 85074 - 17074 LA ROCHELLE

☎ 05.46.50.26.86 – fax : 09 70 06 43 70 - 📠 06.07.58.05.62.

E.mail : fdgdon17@orange.fr – site internet : www.fdgdon17.fr

Fédération membre de FREDON France – Réseau des FREDON et FDGDON

N° Siret 412 262 289 00017 APE 9412Z

CCP BORDEAUX : 20041 01001 00431 68R022 20



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
Nouvelle-Aquitaine



Avec le soutien financier du Conseil Départemental de la Charente-Maritime